

## Lettre au porteur

Par **FuturDoc**, le **27/10/2012** à **21:25**

Bonsoir, je souhaiterais connaître le sens de l'expression "[s]**lettre au porteur**[/s]", notamment dans la phase suivante : "La mise en demeure est signifiée par acte extrajudiciaire, par lettre au porteur contre récépissé..."

Par **Camille**, le **28/10/2012** à **12:15**

Bonjour,

Où avez-vous trouvé cette formule ? Il semblerait qu'elle ne soit plus utilisée par les textes actuellement, sous cette forme exacte.

Elle veut simplement dire qu'un expéditeur peut, sans avoir recours à la LR/AR de La Poste, faire porter son courrier par qui il veut, le "porteur", lequel se fera remettre un récépissé de réception de ce courrier par le destinataire.

Technique qu'on retrouve encore aujourd'hui sous la forme :

[citation]...[s]lettre remise contre récépissé[/s] ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception[/citation]

ou

[citation]...par lettre recommandée avec avis de réception ou [s]par remise contre récépissé[/s][[/citation]

sans préciser qui la remet.

Par **FuturDoc**, le **30/10/2012** à **19:52**

Merci Camille. Je prépare un M 1 en droit OHADA(Afrique) en vue d'une future spécialisation en droit comparé. Je trouvé dans l'Acte Uniforme sur les sociétés commerciales et du GIE.

Par **Camille**, le **31/10/2012** à **08:44**

Bonjour,

[citation]Je prépare un M 1 en droit OHADA(Afrique) en vue d'une future spécialisation en

droit comparé. Je trouvé dans l'Acte Uniforme sur les sociétés commerciales et du GIE.[/citation]

Ah, d'accord, tout s'explique. Sujet très intéressant, à mon humble avis.

ce serait bien qu'à l'occasion, vous fassiez un petit topo dans le forum sur l'OHADA, justement en termes de droit comparé.